



TIDEWATER
Midstream and Infrastructure Ltd.

États financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière

(non audité, en millions de dollars canadiens)

	Notes	Au 30 septembre 2024	Au 31 décembre 2023
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0,1 \$	0,1 \$
Débiteurs		177,2	147,8
Contrats dérivés		9,5	3,0
Stocks et crédits d'émission	4	133,3	98,1
Charges payées d'avance et autres		13,2	18,1
Placements	5	—	336,6
Actifs détenus en vue de la vente	6 c)	14,3	—
Total des actifs courants		347,6	603,7
Contrats dérivés		1,6	1,0
Charges payées d'avance et autres		7,6	4,6
Placements	5	31,7	34,8
Actifs au titre de droits d'utilisation		22,8	46,9
Stocks	4	35,3	35,0
Immobilisations corporelles	6 a)	807,9	877,6
Total de l'actif		1 254,5 \$	1 603,6 \$
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs, charges à payer et provisions	7	219,4 \$	360,7 \$
Contrats dérivés		35,3	31,0
Passif lié aux bons de souscription		0,5	3,2
Dette bancaire	8	9,9	395,5
Dette de second rang	9	—	24,5
Déventures convertibles	10	—	73,3
Obligations locatives et autres		17,9	36,5
Total des passifs courants		283,0	924,7
Dette bancaire	8	272,8	89,8
Dette de second rang	9	158,4	132,5
Déventures convertibles	10	89,2	—
Contrats dérivés		10,7	21,3
Obligations relatives au démantèlement		86,9	77,9
Obligations locatives et autres		13,9	16,9
Total du passif		914,9	1 263,1
Capitaux propres			
Attribuables aux actionnaires		297,0	310,8
Attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle		42,6	29,7
Total des capitaux propres		339,6	340,5
Total du passif et des capitaux propres		1 254,5 \$	1 603,6 \$

Se reporter aux notes annexes.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

États consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global

(non audité, en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)

		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	Notes	2024	2023	2024	2023
Produits	12	377,7 \$	582,1 \$	1 278,5 \$	1 705,3 \$
Charges d'exploitation	12	327,7	535,8	1 108,6	1 576,7
Marge brute		50,0	46,3	169,9	128,6
Frais généraux et administratifs	14	10,5	12,3	33,0	32,1
Rémunération fondée sur des actions		1,8	3,8	4,6	11,7
Amortissement		21,2	25,9	65,7	70,5
Bénéfice d'exploitation		16,5	4,3	66,6	14,3
Charges financières et autres	13	20,1	26,0	60,0	73,3
Perte (profit) réalisé sur les contrats dérivés		13,2	(5,3)	34,8	(23,2)
(Profit) perte latent sur les contrats dérivés		(18,9)	14,8	(16,0)	44,2
Profit réalisé sur les titres négociables	5	—	—	(5,0)	—
Charge pour perte de valeur	5, 6	4,6	—	4,6	—
(Profit) perte à la vente d'actifs		(0,9)	0,4	(0,9)	1,3
Perte (bénéfice) lié aux placements mis en équivalence		0,7	(1,7)	0,1	(7,4)
Coûts de transaction		3,0	2,8	4,3	4,5
Perte avant impôt sur le résultat		(5,3)	(32,7)	(15,3)	(78,4)
Économie d'impôt différé		—	(7,8)	—	(17,8)
Perte nette et perte globale		(5,3) \$	(24,9) \$	(15,3) \$	(60,6) \$
(Perte nette) bénéfice net et (perte globale) bénéfice global attribuables :					
Aux actionnaires		(7,3)	(22,9)	(23,3)	(54,1)
À la participation ne donnant pas le contrôle		2,0	(2,0)	8,0	(6,5)
Perte nette et perte globale		(5,3) \$	(24,9) \$	(15,3) \$	(60,6) \$
Perte nette par action attribuable aux actionnaires :					
De base	11 b)	(0,02) \$	(0,05) \$	(0,05) \$	(0,13) \$
Diluée	11 b)	(0,02) \$	(0,05) \$	(0,05) \$	(0,13) \$

Se reporter aux notes annexes.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.
États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité, en millions de dollars canadiens)

	Notes	Attribuable aux actionnaires de la Société			Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital social	Réserves de capitaux propres	Bénéfices non distribués (déficit)		
Solde au 1 ^{er} janvier 2024		540,8 \$	22,9 \$	(252,9) \$	29,7 \$	340,5 \$
(Perte nette) bénéfice net		–	–	(23,3)	8,0	(15,3)
Émission d’actions ordinaires		2,9	(1,7)	–	–	1,2
Frais d’émission d’actions (déduction faite de l’impôt)		(0,3)	–	–	–	(0,3)
Rémunération fondée sur des actions		–	2,2	–	–	2,2
Émission d’actions ordinaires de Tidewater Renewables Ltd.		–	–	–	4,9	4,9
Émission des débentures convertibles de 2024	10	–	6,6	–	–	6,6
Remboursement des débentures convertibles de 2019	10	–	(0,2)	–	–	(0,2)
Solde au 30 septembre 2024		543,4 \$	29,8 \$	(276,2) \$	42,6 \$	339,6 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2023		537,6 \$	19,9 \$	145,8 \$	43,0 \$	746,3 \$
Perte nette		–	–	(54,1)	(6,5)	(60,6)
Émission d’actions ordinaires		1,7	(1,7)	–	–	–
Frais d’émission d’actions (déduction faite de l’impôt)		(0,1)	–	–	–	(0,1)
Rémunération fondée sur des actions		–	7,3	–	–	7,3
Dividendes déclarés		–	–	(12,8)	–	(12,8)
Solde au 30 septembre 2023		539,2 \$	25,5 \$	78,9 \$	36,5 \$	680,1 \$

Se reporter aux notes annexes.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie

(non audité, en millions de dollars canadiens)

		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	Notes	2024	2023	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :					
Activités d'exploitation					
Perte nette		(5,3) \$	(24,9) \$	(15,3) \$	(60,6) \$
Ajustements :					
Rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie		1,4	1,6	2,2	7,3
Amortissement		21,2	25,9	65,7	70,5
Intérêts et charges financières	13	13,2	17,7	38,9	50,1
Désactualisation et autres	13	7,0	6,9	19,0	20,5
(Profit) perte de change latent		(0,2)	0,8	0,6	(0,1)
(Profit) perte latent sur les contrats dérivés		(18,9)	14,8	(16,0)	44,2
Profit réalisé sur les titres négociables	5	—	—	(5,0)	—
Charge pour perte de valeur	5, 6	4,6	—	4,6	—
(Profit) perte à la vente d'actifs		(0,9)	0,4	(0,9)	1,3
Perte (bénéfice) lié aux placements mis en équivalence		0,7	(1,7)	0,1	(7,4)
Économie d'impôt différé		—	(7,8)	—	(17,8)
Coûts de démantèlement engagés		(1,5)	(2,3)	(1,8)	(3,3)
Variations du fonds de roulement hors trésorerie liées aux activités d'exploitation		(70,2)	30,0	(142,5)	38,0
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'exploitation		(48,9)	61,4	(50,4)	142,7
Activités de financement					
Avances (remboursements) sur la dette bancaire		58,9	45,0	(202,4)	163,8
Avances sur la dette de second rang		—	—	—	25,0
Produit net de l'émission des débentures convertibles de 2024	10	—	—	95,4	—
Remboursement des débentures convertibles de 2019	10	—	—	(75,0)	—
Palement au titre des obligations locatives et autres		(9,5)	(12,2)	(29,7)	(36,8)
Intérêts et charges financières payés		(16,5)	(19,0)	(41,4)	(53,5)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires		1,3	(0,1)	1,0	(0,1)
Palement de dividendes		—	(4,3)	—	(12,7)
Variations du fonds de roulement hors trésorerie liées aux activités de financement		5,8	—	9,4	—
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		40,0	9,4	(242,7)	85,7
Activités d'investissement					
Dépenses à l'égard des immobilisations corporelles	6 a)	(3,9)	(39,3)	(33,7)	(241,4)
Produit de la vente de crédits d'émission pour l'investissement	4	2,4	3,8	23,6	101,2
Réception d'une subvention publique		0,2	—	2,0	2,6
Produit de la vente d'actifs		8,9	0,2	350,5	8,5
Apport aux placements		—	—	—	(0,4)
Variations du fonds de roulement hors trésorerie liées aux activités d'investissement		(0,5)	(55,0)	(49,3)	(112,3)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		7,1	(90,3)	293,1	(241,8)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1,8)	(19,5)	—	(13,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1,9	23,1	0,1	17,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		0,1 \$	3,6 \$	0,1 \$	3,6 \$

Se reporter aux notes annexes.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. (« Tidewater » ou la « Société » lorsqu'il s'agit du groupe consolidé et « Tidewater Midstream » lorsqu'il s'agit de l'entité juridique) est une société d'activités intermédiaires et d'infrastructures diversifiées comportant une chaîne de valeur intégrée dans les secteurs nord-américains du traitement du gaz naturel, des liquides de gaz naturel (les « LGN »), du raffinage du pétrole et des marchés renouvelables. Les actions ordinaires de Tidewater sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX »), sous le symbole « TWM ». L'établissement principal de la Société se situe au 222 – 3rd Avenue SW, Suite 900, Calgary (Alberta), Canada, T2P 0B4.

Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, Tidewater Midstream détenait 23,9 millions d'actions ordinaires de Tidewater Renewables Ltd. (« Tidewater Renewables »), soit environ 66 % des actions ordinaires émises et en circulation de Tidewater Renewables au 30 septembre 2024. Tidewater Renewables est une société de transition énergétique multidimensionnelle dont les activités sont axées sur la production de carburants à faible teneur en carbone, et ses actions sont cotées à la TSX, sous le symbole « LCFS ».

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés (les « états financiers intermédiaires ») comprennent les résultats de Tidewater Midstream, de ses filiales et de ses partenariats au 30 septembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 *Information financière intermédiaire* publiée par l'International Accounting Standards Board. Les méthodes comptables appliquées sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et aux méthodes utilisées dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date (les « états financiers consolidés ») et doivent être lues parallèlement à ces états financiers consolidés. Les états financiers intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de Tidewater, et l'autorisation de publication a été donnée le 13 novembre 2024.

3. TRANSACTION ENTRE TIDEWATER MIDSTREAM ET TIDEWATER RENEWABLES

Le 12 septembre 2024, Tidewater Midstream et Tidewater Renewables ont conclu l'entente de vente d'actifs entre parties liées (la « transaction ») d'une valeur de 129,7 M\$.

La contrepartie versée par Tidewater Midstream à la clôture de la transaction comprenait un montant en trésorerie de 122,0 M\$ et le droit de Tidewater Midstream à recevoir certains crédits en vertu de la norme LCFS de la Colombie-Britannique pour une valeur minimale de 7,7 M\$.

En vertu de la transaction, les actifs et les passifs suivants ont été cédés par Tidewater Renewables et ont été acquis et repris, respectivement, par Tidewater Midstream :

- l'infrastructure de traitement conjoint du canola, l'infrastructure de traitement conjoint par craquage catalytique fluide et le reformeur de méthane à vapeur entièrement détenus;
- des participations directes dans divers actifs de la raffinerie située à Prince George, notamment une infrastructure de stockage, de chargement et de transport, ainsi que des installations de services publics de traitement des eaux et de production d'électricité;
- une installation de stockage de gaz naturel entièrement détenue, située dans le complexe Brazeau River de Tidewater Midstream;
- les passifs relatifs au démantèlement liés aux actifs cédés.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Dans le cadre de la transaction, les contrats d'achat ferme de traitement et de stockage de Tidewater Renewables conclus avec Tidewater Midstream ont été résiliés le 1^{er} août 2024.

Parallèlement à la clôture de la transaction, Tidewater Midstream a convenu d'acheter au cours des neuf prochains mois des crédits d'émission en vertu de la norme LCFS de la Colombie-Britannique, représentant un produit minimal de 77,5 M\$ pour Tidewater Renewables, en supposant que le complexe DRHR poursuit ses activités selon un taux d'utilisation supérieur à 90 %. Le produit minimal de 77,5 M\$ comprend le produit de 7,7 M\$ comptabilisé à titre de contrepartie dont il est question ci-dessus.

Bien que la transaction ait eu une incidence de néant sur le bénéfice net et les immobilisations corporelles du groupe consolidé, la transaction a permis d'améliorer la situation de trésorerie de Tidewater Renewables. Le refinancement de la dette lié à la transaction est présenté aux notes 8 et 9.

4. STOCKS ET CRÉDITS D'ÉMISSION

Le tableau suivant présente un sommaire des stocks et des crédits d'émission de la Société.

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Charges d'alimentation	29,6 \$	42,7 \$
Produits raffinés	29,3	27,4
Matières et fournitures	9,6	7,8
Stocks liés à la commercialisation	28,9	4,3
Crédits d'émission	35,9	15,9
Total des stocks courants	133,3	98,1
Stocks à long terme	35,3	35,0
Total des stocks	168,6 \$	133,1 \$

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, Tidewater Renewables a généré des crédits d'émission pour l'investissement d'un montant de 9,3 M\$ et de 42,9 M\$, respectivement (trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 – 3,8 M\$ et 82,4 M\$, respectivement), pour avoir franchi des jalons importants relativement aux travaux de construction et aux travaux techniques réalisés ainsi que sur le plan de l'exploitation au complexe DRHR et à l'installation de carburant d'aviation durable proposée. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, Tidewater a vendu des crédits d'émission pour l'investissement à des tiers pour un produit en trésorerie de 2,4 M\$ et de 23,6 M\$, respectivement (trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 – 3,8 M\$ et 101,2 M\$, respectivement), et a utilisé des crédits d'émission pour l'investissement d'un montant de 19,3 M\$ pour réduire le passif lié aux émissions de la Société.

Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, tous les stocks et les crédits d'émission liés à l'exploitation étaient comptabilisés au coût, et un montant de néant était comptabilisé à la valeur nette de réalisation.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente un sommaire de la valeur comptable des placements de la Société.

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Placement dans des actions ordinaires d'AltaGas	– \$	336,6 \$
Placement dans Rimrock Cattle Company Ltd. ¹	31,7	30,9
Autres placements à la juste valeur	–	3,9
Total	31,7 \$	371,4 \$

1. Comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 9 janvier 2024, Tidewater a vendu 12 466 437 actions ordinaires d'AltaGas Ltd. (« AltaGas ») pour un produit en trésorerie de 341,6 M\$. La Société a comptabilisé un profit de 5,0 M\$ au titre de cette vente.

Au 30 septembre 2024, Tidewater a décidé de cesser de verser des apports supplémentaires au Fonds NGIF Cleantech Ventures et à d'autres placements secondaires mineurs dans le cadre de l'orientation stratégique de la Société, donnant lieu à une réévaluation de la juste valeur du placement. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 3,9 M\$ sur son placement au cours de cette période. Le Fonds NGIF Cleantech Ventures concentre ses investissements dans des entreprises en démarrage axées sur les énergies renouvelables et à faible émission en carbone, et un ancien membre du conseil d'administration de la Société agit à titre de dirigeant du Fonds. La Société a mis en œuvre des plans visant à sortir de l'investissement.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

	Usines et infrastructures	Actifs en cours de construction	Total
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	1 551,8 \$	282,8 \$	1 834,6 \$
Entrées	–	301,7	301,7
Crédits d'émission pour l'investissement octroyés	–	(82,7)	(82,7)
Réception d'une subvention publique	–	(2,6)	(2,6)
Projets achevés	427,7	(427,7)	–
Cessions	(43,9)	–	(43,9)
Vente des actifs de Pipestone	(471,9)	(37,9)	(509,8)
Actif relatif au démantèlement	41,7	–	41,7
Solde au 31 décembre 2023	1 505,4 \$	33,6 \$	1 539,0 \$
Entrées	–	33,7	33,7
Crédits d'émission pour l'investissement octroyés	(35,8)	(7,1)	(42,9)
Réception d'une subvention publique	–	(2,0)	(2,0)
Projets achevés	39,4	(39,4)	–
Cessions	(16,7)	–	(16,7)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	–	(12,5)	(12,5)
Actif relatif au démantèlement	4,9	–	4,9
Solde au 30 septembre 2024	1 497,2 \$	6,3 \$	1 503,5 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés			
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	263,8 \$	– \$	263,8 \$
Amortissement	64,4	–	64,4
Perte de valeur	405,4	–	405,4
Cessions	(38,2)	–	(38,2)
Vente des actifs de Pipestone	(34,0)	–	(34,0)
Solde au 31 décembre 2023	661,4 \$	– \$	661,4 \$
Amortissement	42,6	–	42,6
Perte de valeur	0,4	–	0,4
Cessions	(8,8)	–	(8,8)
Solde au 30 septembre 2024	695,6 \$	– \$	695,6 \$
Valeur comptable nette			
31 décembre 2023	844,0 \$	33,6 \$	877,6 \$
30 septembre 2024	801,6 \$	6,3 \$	807,9 \$

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Vente de l'actif de charges d'alimentation d'huile de cuisson

Le 12 septembre 2024, Tidewater Renewables a conclu la vente de son actif de charges d'alimentation d'huile de cuisson usagée (la « vente de l'actif de charges d'alimentation ») pour un produit total de 10,6 M\$, ce qui a donné lieu à un profit à la vente de 1,7 M\$.

Produit total	10,6 \$
Contrepartie éventuelle	(2,0)
Produit reçu	8,6
Actif net vendu	(6,9)
Profit à la vente de l'actif de charges d'alimentation	1,7 \$

Le produit en trésorerie découlant de la vente de l'actif de charges d'alimentation a été utilisé pour rembourser les montants impayés sur la dette bancaire de la Société (note 8).

c) Actifs détenus en vue de la vente

Au 30 septembre 2024, la Société classait certains actifs secondaires liés au gaz naturel renouvelable comme détenus en vue de la vente. Immédiatement avant de les classer à titre d'actifs détenus en vue de la vente, la Société a effectué un examen des valeurs recouvrables des actifs et a comptabilisé une perte de valeur de 0,4 M\$ au titre des immobilisations corporelles et de 0,3 M\$ au titre des débiteurs. La valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et en fonction de la contrepartie prévue. Au 30 septembre 2024, les actifs liés au gaz naturel renouvelable qui ont été reclassés s'établissaient comme suit :

	30 septembre 2024
Trésorerie ¹	1,8 \$
Immobilisations corporelles	12,5
Actifs détenus en vue de la vente	14,3 \$

1. Comprend un solde net de 0,1 M\$ au titre des débiteurs et des créiteurs.

7. CRÉDITEURS, CHARGES À PAYER ET PROVISIONS

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Dettes fournisseurs et charges à payer	186,4 \$	258,8 \$
Produits différés	0,9	0,8
Intérêts à payer	8,9	6,3
Passifs et provisions liés aux émissions	—	46,8
Passif garanti ¹	—	24,8
Subvention publique	16,2	16,2
Tranche courante de l'obligation relative au démantèlement	7,0	7,0
Total des créiteurs, charges à payer et provisions	219,4 \$	360,7 \$

1. L'obligation garantie a été remboursée le 25 juillet 2024 au moyen de fonds prélevés sur la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Midstream.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. DETTE BANCAIRE

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette bancaire de la Société.

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Facilité de crédit de premier rang de Tidewater Midstream	283,3 \$	322,3 \$
Facilité de crédit de premier rang de Tidewater Renewables	8,3	171,8
Coûts de financement	(8,9)	(8,8)
Total de la dette bancaire	282,7 \$	485,3 \$
Tranche courante de la dette bancaire, déduction faite des coûts de financement	9,9	395,5
Tranche à long terme de la dette bancaire, déduction faite des coûts de financement	272,8	89,8

Tidewater Midstream et Tidewater Renewables ont chacune une facilité de crédit renouvelable (chacune, une « facilité de crédit de premier rang » et, ensemble, les « facilités de crédit de premier rang ») auprès d'un consortium de banques. Les facilités de crédit de premier rang ne sont pas assorties d'un cautionnement réciproque, ne sont pas assujetties à des défaillances croisées, pas plus que Tidewater Midstream et Tidewater Renewables ne sont consolidées aux fins des tests de conformité ou de la disponibilité.

Tidewater Midstream

Au 31 décembre 2023, la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Midstream avait une capacité de 375,0 M\$ et se composait d'une facilité consortiale de 100,0 M\$, d'une facilité d'exploitation de 50,0 M\$ et d'une facilité d'emprunt à terme de 225,0 M\$.

Le 10 janvier 2024, Tidewater Midstream a remboursé la totalité du montant de 225,0 M\$ de l'emprunt à terme prélevé en vertu de sa facilité de crédit de premier rang en utilisant le produit de la monétisation des actions ordinaires d'AltaGas (note 5).

Le 12 septembre 2024, la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Midstream a été modifiée et mise à jour (la « cinquième entente de crédit modifiée et mise à jour »). La capacité renouvelable totale en vertu de la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Midstream a été augmentée de 25,0 M\$ pour s'établir à 175,0 M\$, et la date d'échéance a été prorogée, passant du 10 février 2026 au 12 septembre 2026.

La cinquième entente de crédit modifiée et mise à jour comprend également une facilité à terme à prélèvement différé de trois ans de 150,0 M\$ pour financer la transaction.

Tidewater Midstream dispose des facilités suivantes en vertu de la cinquième entente de crédit modifiée et mise à jour :

	Montant de la facilité	Date d'échéance	Montant prélevé au 30 septembre 2024
Facilité consortiale	125,0 \$	12 septembre 2026	125,0 \$
Facilité d'exploitation	50,0	12 septembre 2026	23,3
Facilité à terme	150,0	30 août 2027	135,0
Facilité de crédit de premier rang de Tidewater Midstream	325,0 \$		283,3 \$

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les facilités consortiales et d'exploitation sont des facilités renouvelables sur lesquelles les montants peuvent être prélevés en dollars canadiens ou américains et qui portent intérêt au taux préférentiel de la banque mandataire, ou au taux des opérations de pension à un jour (« CORRA ») ajusté ou au Secured Overnight Financing Rate (« taux SOFR »), majoré des marges applicables et des commissions d'attente. Les prix et les marges sont liés au ratio trimestriel de la dette déconsolidée sur le BAIIA ajusté de Tidewater Midstream, tel qu'il est calculé aux fins de la présentation d'information sur les clauses restrictives.

La facilité à terme en vertu de la cinquième entente de crédit modifiée et mise à jour est une facilité à taux variable non renouvelable qui permettait un prélèvement initial maximal de 135,0 M\$ le 12 septembre 2024, soit la date de clôture de la transaction, et des prélèvements subséquents de un par mois jusqu'au 12 septembre 2025. Tidewater Midstream est tenu d'effectuer des remboursements trimestriels obligatoires de 5,0 M\$ à compter du 30 avril 2025. Les remboursements effectués avant la date d'échéance réduisent de façon permanente le total des fonds disponibles en vertu de la facilité. La facilité à terme arrivera à échéance le 30 août 2027.

Tidewater Midstream doit respecter certaines clauses restrictives financières déconsolidées sur une base annualisée. Ces ratios, dont les calculs sont fondés sur des définitions précises aux termes de la facilité de crédit de premier rang, ne sont pas conformes aux PCGR et ne peuvent être calculés directement en se référant aux états financiers consolidés de la Société. Au 30 septembre 2024, Tidewater Midstream respectait ses clauses restrictives financières.

Les clauses restrictives financières déconsolidées de Tidewater Midstream au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 s'établissaient comme suit :

		30 septembre 2024	31 décembre 2023
	Ratio		
Dette déconsolidée sur le BAIIA ajusté ¹	Maximum 4,50:1	2,62	2,86
Dette de premier rang prioritaire déconsolidée ² sur le BAIIA ajusté	Maximum 3,50:1	2,62	2,86
Couverture des intérêts par le BAIIA ajusté	Minimum 2,50:1	6,37	2,58

1. La dette déconsolidée comprend les facilités consortiales et d'exploitation disponibles en vertu de la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Midstream, et elle exclut la facilité de crédit de premier rang, la facilité d'emprunt à terme et les débentures convertibles de Tidewater Renewables.

2. La dette de premier rang prioritaire déconsolidée comprend les facilités consortiales et d'exploitation disponibles en vertu de la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Midstream, et elle exclut la facilité de crédit de premier rang, la facilité d'emprunt à terme et les débentures convertibles de Tidewater Renewables.

Au 30 septembre 2024, Tidewater Midstream avait des lettres de crédit en cours de 30,6 M\$ (31 décembre 2023 – 117,8 M\$), lesquelles sont régies par une facilité distincte.

Tidewater Renewables

Le 15 août 2024, Tidewater Renewables a obtenu une prorogation sur sa facilité de crédit de premier rang de 175,0 M\$ dont l'échéance est passée du 18 août 2024 au 30 août 2024. Le 30 août 2024, Tidewater Renewables a obtenu une prorogation supplémentaire sur la facilité de crédit de premier rang dont l'échéance est passée du 30 août 2024 au 18 septembre 2024.

Le 12 septembre 2024, la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Renewables a été modifiée et mise à jour. Le montant total disponible en vertu de la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Renewables a été réduit, passant de 175,0 M\$ à 30,0 M\$, et la date d'échéance a été prorogée, passant du 18 septembre 2024 au 28 février 2026.

La facilité de crédit de premier rang de Tidewater Renewables peut être prélevée en dollars canadiens et elle porte intérêt au taux préférentiel de la banque mandataire ou au taux CORRA ou au taux SOFR ajusté, majoré des marges applicables et des commissions d'attente.

L'exigence de Tidewater Renewables relative au respect des clauses restrictives financières trimestrielles applicables à la dette bancaire a été levée pour une période de un an, soit jusqu'au 30 septembre 2025.

Au 30 septembre 2024, Tidewater Renewables avait des lettres de crédit en cours de 8,1 M\$ (31 décembre 2023 – 8,1 M\$), lesquelles sont régies par une facilité distincte.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. FACILITÉ DE CRÉDIT DE SECOND RANG

Le tableau suivant présente un sommaire de la facilité de crédit de second rang de Tidewater Renewables.

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Facilité de crédit de second rang	175,0 \$	175,0 \$
Escompte ¹	(16,6)	(18,0)
Total de la facilité de crédit de second rang	158,4 \$	157,0 \$
Tranche courante, déduction faite de l'escompte	–	24,5
Tranche à long terme, déduction faite de l'escompte	158,4 \$	132,5 \$

1. Comprend l'escompte d'émission, les frais d'émission des titres d'emprunt et la juste valeur du passif lié aux bons de souscription au moment de l'émission de 2022, déduction faite de la désactualisation.

Le 24 octobre 2022, Tidewater Renewables a annoncé la conclusion d'une facilité de crédit de second rang d'une durée de cinq ans (la « facilité de crédit de second rang »), d'une valeur nominale de 150,0 M\$ (la « tranche A de la facilité »), par l'intermédiaire d'une caisse de retraite de l'Alberta (le « prêteur à terme »). La facilité de crédit de second rang a été émise parallèlement à 3,4 millions de bons de souscription, chacun conférant au porteur le droit d'acheter une action ordinaire de Tidewater Renewables pour une durée de cinq ans. Le 10 mai 2023, la facilité de crédit de second rang a été modifiée, et un montant additionnel de 25,0 M\$ constituant la tranche B de la facilité de crédit de second rang (la « tranche B de la facilité ») a été avancé.

Le 15 août 2024, Tidewater Renewables a obtenu une prorogation sur la tranche B de la facilité de crédit de second rang dont l'échéance est passée du 18 août 2024 au 30 août 2024. Le 30 août 2024, Tidewater Renewables a obtenu une prorogation supplémentaire sur la tranche B de la facilité dont l'échéance est passée du 30 août 2024 au 18 septembre 2024.

Le 12 septembre 2024, dans le cadre de la transaction (note 3), Tidewater Renewables a modifié et mis à jour sa facilité de crédit de second rang. L'échéance de la tranche A de la facilité d'un montant de 150,0 M\$ demeure inchangée et arrivera à échéance le 24 octobre 2027. L'échéance de la tranche B de la facilité d'un montant de 25,0 M\$ a été prorogée, passant du 18 septembre 2024 au 28 février 2026.

La tranche A de la facilité porte intérêt à un taux minimal de 6,5 % pour les périodes allant jusqu'au 25 octobre 2025 inclusivement, à un taux minimal de 6,875 % pour les périodes allant du 26 octobre 2025 au 24 octobre 2026 et à un taux minimal de 7,25 % du 25 octobre 2026 jusqu'à la date d'échéance du 24 octobre 2027, exclusivement. Les taux sont assujettis à un facteur d'ajustement annuel de l'indice des prix à la consommation, sous réserve d'une augmentation cumulative maximale de 4 % par année.

La tranche B de la facilité continue de porter intérêt à un taux de 9,5 % et est assujettie à des remboursements trimestriels variables en fonction d'une partie des flux de trésorerie ajustés de Tidewater Renewables. Ces flux de trésorerie ajustés, dont le calcul est fondé sur des définitions précises comprises dans les ententes régissant la facilité de crédit de second rang, ne sont pas conformes aux PCGR et ne peuvent être calculés directement en se référant aux états financiers consolidés de Tidewater Renewables. La tranche B de la facilité d'un montant de 25,0 M\$ peut être remboursée au gré de Tidewater Renewables, sans pénalité.

Dans le cadre de l'entente modifiée et mise à jour, une nouvelle tranche constituant la tranche C de la facilité de crédit de second rang d'un montant de 33,0 M\$ (la « tranche C de la facilité ») a été ajoutée afin de refinancer la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Renewables dans certaines circonstances, et arrivera à échéance le 28 février 2026. Dans l'éventualité où un avis de demande de remboursement de la dette prioritaire serait présenté à Tidewater Renewables, la tranche C de la facilité peut être prélevée sous forme d'avance unique et porte intérêt au taux CORRA ajusté, majoré d'un taux de 8,0 % payable trimestriellement à terme échu. À la discrétion de Tidewater Renewables, la tranche C de la facilité d'un montant de 33,0 M\$ est assujettie à des remboursements variables.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'exigence de Tidewater Renewables de respecter les clauses restrictives financières trimestrielles applicables à la facilité de crédit de second rang a été levée jusqu'au 30 septembre 2025.

Parallèlement à la facilité de crédit de second rang modifiée et mise à jour, Tidewater Renewables a émis 1,0 million de bons de souscription (les « bons de souscription de 2024 »), conférant aux porteurs le droit d'acheter 1,0 million d'actions ordinaires de Tidewater Renewables à un prix d'exercice de 3,99 \$ par action pour une durée de cinq ans. Le prix d'exercice représente une prime de 50 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours de bourse des actions ordinaires à la TSX avant le 12 septembre 2024.

Le 13 septembre 2024, certains frais payables au prêteur à terme dans le cadre des modifications apportées à la facilité de crédit de second rang de Tidewater Renewables ont été réglés au moyen de l'émission de 1 449 239 actions ordinaires de Tidewater Renewables au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 10 jours des actions ordinaires de Tidewater Renewables à la TSX.

10. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 4 juin 2024, la Société a émis des débentures convertibles subordonnées non garanties (les « débentures convertibles de 2024 ») d'un montant en capital de 100,0 M\$ au prix de 1 000 \$ par débenture convertible. Les débentures convertibles de 2024 viendront à échéance le 30 juin 2029 et portent intérêt au taux annuel de 8,0 % payable semestriellement le dernier jour de juin et de décembre, à compter du 31 décembre 2024.

Les débentures convertibles de 2024 sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires de Tidewater Midstream, à un prix de conversion de 0,78 \$. Les débentures convertibles de 2024 ne sont pas remboursables avant le 30 juin 2027. À compter du 30 juin 2027, les débentures convertibles de 2024 pourront être remboursées, en tout ou en partie, au gré de Tidewater Midstream, à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, pourvu que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de Tidewater Midstream à la TSX pour les 20 jours de bourse consécutifs se terminant 5 jours de bourse avant la date à laquelle l'avis de remboursement est donné ne dépasse pas 125 % du prix de conversion. Tidewater Midstream fournira un préavis de remboursement d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours.

La composante passif des débentures convertibles de 2024 a été initialement comptabilisée à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte pas d'option de conversion de capitaux propres, en fonction d'un taux d'intérêt du marché estimatif de 9,5 %. L'écart entre le montant en capital de 100,0 M\$ des débentures convertibles de 2024 et la juste valeur de la composante passif a été comptabilisé dans les capitaux propres. Le total des coûts de transaction directement attribuables au placement de 4,6 M\$ a été attribué proportionnellement aux composantes passif et capitaux propres des débentures convertibles de 2024. La désactualisation de la composante passif et les intérêts courus à payer sur les débentures convertibles de 2024 sont inclus à titre de coûts de financement.

Le tableau suivant présente un sommaire des débentures convertibles de 2024 de la Société.

	Nombre de débentures convertibles (en milliers)	Composante passif	Composante capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023	—	— \$	— \$
Émission de débentures convertibles	100	93,2	6,8
Frais d'émission	—	(4,4)	(0,2)
Désactualisation	—	0,4	—
Solde au 30 septembre 2024	100	89,2 \$	6,6 \$

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 4 juin 2024, le produit de l'émission des débentures convertibles de 2024 a servi à rembourser le montant en capital de 75,0 M\$ et les intérêts courus et impayés des débentures convertibles à 5,5 % (les « débentures convertibles de 2019 ») qui venaient à échéance le 30 septembre 2024. Comme les débentures convertibles de 2019 ont été remboursées avant l'échéance, le montant payé a été réparti entre les composantes passif et capitaux propres au moyen de la même méthode que celle utilisée pour répartir le prix d'émission initial. Le montant du remboursement attribué à la composante passif correspondait à la juste valeur des débentures convertibles de 2019 le 4 juin 2024, soit 74,8 M\$, calculée selon les cours du marché à la TSX. Le montant résiduel de 0,2 M\$ a été attribué à la composante capitaux propres.

Le tableau suivant présente un sommaire des débentures convertibles de 2019 de la Société.

	Nombre de débentures convertibles (en milliers)	Composante passif	Composante capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	750	71,2 \$	4,9 \$
Désactualisation	–	2,1	–
Solde au 31 décembre 2023	750	73,3 \$	4,9 \$
Désactualisation	–	1,5	–
Remboursement de débentures convertibles	(750)	(74,8)	(0,2)
Solde au 30 septembre 2024	–	– \$	4,7 \$

11. CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES

a) Actions ordinaires émises et en circulation

Au 30 septembre 2024, Tidewater avait 430,2 millions d'actions ordinaires en circulation d'une valeur comptable de 543,4 M\$ (31 décembre 2023 – 427,8 millions d'actions ordinaires en circulation d'une valeur comptable de 540,8 M\$).

b) Perte nette par action

	Trimestre clos le 30 septembre 2024			Trimestre clos le 30 septembre 2023		
	Perte nette	Actions ordinaires (en millions)	Perte nette par action	Perte nette	Actions ordinaires (en millions)	Perte nette par action
Perte nette attribuable aux actionnaires – de base et diluée	(7,3) \$	430,1	(0,02) \$	(22,9) \$	425,2	(0,05) \$

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, 19,0 millions d'attributions d'actions (30 septembre 2023 – 18,9 millions), aucune action liée aux bons de souscription d'actions (30 septembre 2023 – 40,1 millions) et 363,0 millions d'actions liées aux débentures convertibles (30 septembre 2023 – 76,6 millions) ont eu un effet antidilutif.

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2024			Période de neuf mois close le 30 septembre 2023		
	Perte nette	Actions ordinaires (en millions)	Perte nette par action	Perte nette	Actions ordinaires (en millions)	Perte nette par action
Perte nette attribuable aux actionnaires – de base et diluée	(23,3) \$	429,1	(0,05) \$	(54,1) \$	424,8	(0,13) \$

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, 14,8 millions d'attributions d'actions (30 septembre 2023 – 19,8 millions), aucune action liée aux bons de souscription d'actions (30 septembre 2023 – 40,1 millions) et 363,0 millions d'actions liées aux débentures convertibles (30 septembre 2023 – 76,6 millions) ont eu un effet antidilutif.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023, la Société n'avait qu'un seul secteur opérationnel intégré verticalement, soit le secteur des activités intermédiaires et des infrastructures, étant donné que le principal décideur opérationnel examine les résultats d'exploitation à ce niveau en vue d'évaluer la performance financière et de prendre des décisions relatives à l'affectation des ressources. Le secteur opérationnel des activités intermédiaires et des infrastructures comprend les catégories de produits suivantes : activités intermédiaires, activités en aval, et commercialisation et autres. Les montants présentés ci-dessous ne comprennent pas les profits et les pertes réalisés ou latents sur les contrats dérivés découlant des initiatives de gestion du risque sur marchandises de la Société.

	Activités intermédiaires	Activités en aval	Commercialisation et autres	Total
Trimestre clos le 30 septembre 2024				
Produits (avant les éliminations intersociétés)	29,3 \$	370,8 \$	126,3 \$	526,4 \$
Éliminations intersociétés	(8,0)	(132,9)	(7,8)	(148,7)
Produits provenant de clients externes	21,3 \$	237,9 \$	118,5 \$	377,7 \$
Charges d'exploitation				
(avant les éliminations intersociétés)	23,2 \$	323,8 \$	129,4 \$	476,4 \$
Éliminations intersociétés	(0,9)	(133,0)	(14,8)	(148,7)
Charges d'exploitation liées aux fournisseurs externes	22,3 \$	190,8 \$	114,6 \$	327,7 \$
Marge brute	(1,0) \$	47,1 \$	3,9 \$	50,0 \$
Trimestre clos le 30 septembre 2023				
Produits (avant les éliminations intersociétés)	65,3 \$	269,3 \$	315,3 \$	649,9 \$
Éliminations intersociétés	(8,1)	(42,7)	(17,0)	(67,8)
Produits provenant de clients externes	57,2 \$	226,6 \$	298,3 \$	582,1 \$
Charges d'exploitation				
(avant les éliminations intersociétés)	31,1 \$	240,2 \$	332,3 \$	603,6 \$
Éliminations intersociétés	(2,5)	(42,9)	(22,4)	(67,8)
Charges d'exploitation liées aux fournisseurs externes	28,6 \$	197,3 \$	309,9 \$	535,8 \$
Marge brute	28,6 \$	29,3 \$	(11,6) \$	46,3 \$

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Période de neuf mois close le 30 septembre 2024	Activités intermédiaires	Activités en aval	Commercialisation et autres	Total
Produits (avant les éliminations intersociétés)	118,2 \$	1 004,1 \$	447,4 \$	1 569,7 \$
Éliminations intersociétés	(33,3)	(237,3)	(20,6)	(291,2)
Produits provenant de clients externes	84,9 \$	766,8 \$	426,8 \$	1 278,5 \$
Charges d'exploitation (avant les éliminations intersociétés)	68,6 \$	872,5 \$	458,7 \$	1 399,8 \$
Éliminations intersociétés	(5,6)	(246,7)	(38,9)	(291,2)
Charges d'exploitation liées aux fournisseurs externes	63,0 \$	625,8 \$	419,8 \$	1 108,6 \$
Marge brute	21,9 \$	141,0 \$	7,0 \$	169,9 \$

Période de neuf mois close le 30 septembre 2023	Activités intermédiaires	Activités en aval	Commercialisation et autres	Total
Produits (avant les éliminations intersociétés)	205,6 \$	706,8 \$	1 004,7 \$	1 917,1 \$
Éliminations intersociétés	(24,0)	(117,7)	(70,1)	(211,8)
Produits provenant de clients externes	181,6 \$	589,1 \$	934,6 \$	1 705,3 \$
Charges d'exploitation (avant les éliminations intersociétés)	101,2 \$	629,4 \$	1 057,9 \$	1 788,5 \$
Éliminations intersociétés	(7,4)	(102,3)	(102,1)	(211,8)
Charges d'exploitation liées aux fournisseurs externes	93,8 \$	527,1 \$	955,8 \$	1 576,7 \$
Marge brute	87,8 \$	62,0 \$	(21,2) \$	128,6 \$

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. CHARGES FINANCIÈRES ET AUTRES

Les charges financières et autres comprennent les éléments suivants :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Intérêts sur la dette bancaire, la dette de second rang et les déventures convertibles	13,2 \$	23,0 \$	38,9 \$	61,4 \$
Intérêts capitalisés	–	(5,3)	–	(11,3)
Total des charges d'intérêts	13,2	17,7	38,9	50,1
(Profit) perte de change	(0,1)	1,4	2,1	2,7
Total des charges financières et autres avant la désactualisation	13,1 \$	19,1 \$	41,0 \$	52,8 \$
Désactualisation des obligations relatives au démantèlement	1,9	1,0	5,5	2,7
Désactualisation de la dette à long terme	4,6	2,7	11,2	7,6
Désactualisation des obligations locatives	0,5	3,2	2,3	10,4
Autres	–	–	–	(0,2)
Total de la désactualisation	7,0	6,9	19,0	20,5
Total des charges financières et autres	20,1 \$	26,0 \$	60,0 \$	73,3 \$

14. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais généraux et administratifs se composent des éléments suivants :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Coûts liés aux employés	5,8 \$	6,6 \$	16,5 \$	21,6 \$
Frais généraux inscrits à l'actif	(0,1)	(0,8)	(0,6)	(3,2)
Frais non récurrents ¹	2,0	3,7	8,4	5,7
Services externes ²	0,9	0,8	3,0	2,8
Licences et assurance	1,0	0,9	2,6	2,6
Loyers et frais de bureau	0,4	–	1,6	0,7
Autres	0,5	1,1	1,5	1,9
Total des frais généraux et administratifs	10,5 \$	12,3 \$	33,0 \$	32,1 \$

1. Comprend les coûts relatifs aux changements qui ont touché la haute direction et la direction et à la transaction.

2. Comprend les frais comptables, juridiques et de consultation.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. ENGAGEMENTS

En plus des engagements présentés ailleurs dans les états financiers intermédiaires, la Société a pris des engagements dans le cadre de diverses ententes de transport et conventions de prise ferme dans le cours normal de ses activités. Les paiements minimaux annuels estimatifs sont présentés ci-dessous, compte non tenu des recouvrements prévus des coûts d'exploitation transférés aux clients.

	Moins de 1 an	Plus de 1 an, mais 5 ans au plus	Plus de 5 ans	Total
Obligations d'achat	4,1 \$	– \$	– \$	4,1 \$
Contrats de transport fermes	24,1 \$	89,5 \$	31,7 \$	145,3 \$

16. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital afin de s'assurer une souplesse financière suffisante pour respecter les objectifs d'affaires en cours, y compris le financement des investissements et des occasions de croissance futurs ainsi que des obligations financières, et de maximiser le rendement pour les actionnaires.

La Société considère que son capital investi correspond à la dette bancaire, à la dette de second rang, aux débentures convertibles et aux capitaux propres. La Société apporte des ajustements au capital investi en fonction de la conjoncture économique et des occasions d'investissement qui se présentent. La Société a généralement recours à ses facilités de crédit et à ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excédant les intérêts pour répondre aux exigences en matière de capital. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions ordinaires ou privilégiées, émettre de nouveaux titres d'emprunt subordonnés, renégocier les conditions de sa dette existante ou rembourser la dette existante. La Société n'est actuellement assujettie à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, autre que les clauses restrictives (note 8) relatives à la dette bancaire de Tidewater Midstream.

La Société surveille aussi sa structure du capital en fonction du ratio de la dette nette consolidée sur le BAIIA ajusté. Cette mesure permet d'évaluer le niveau d'endettement de la Société. La dette nette consolidée se définit comme la dette bancaire, la dette de second rang et les débentures convertibles, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Aux fins de la gestion du capital, la définition du BAIIA ajusté correspond à la mesure utilisée dans le calcul des clauses restrictives financières de Tidewater Midstream applicables à sa facilité de crédit de premier rang (note 8).

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

a) Juste valeur des instruments financiers

Au 30 septembre 2024, la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, ainsi que des créditeurs, charges à payer et provisions se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La valeur comptable de la dette bancaire et de la dette de second rang en cours se rapprochait de la juste valeur en raison de l'utilisation de taux d'intérêt variables.

Au 30 septembre 2024, la juste valeur des débentures convertibles de 2024 de la Société s'établissait à 91,9 M\$ selon les cours du marché à la TSX.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des débiteurs de la Société et des contreparties financières qui détiennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des contrats dérivés. La trésorerie se compose des montants déposés auprès de banques à charte canadiennes. La Société gère le risque de crédit lié à sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie en choisissant des institutions financières présentant des notations élevées.

La Société évalue les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux débiteurs au moyen de taux de défaillance historiques, de l'analyse des débiteurs classés par antériorité et des informations prospectives pour déterminer le montant approprié des pertes de crédit attendues. Au 30 septembre 2024, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux débiteurs impayés s'élevaient à 3,0 M\$ (31 décembre 2023 – 1,9 M\$).

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La Société gère son risque de liquidité au moyen d'une gestion continue du capital. L'évaluation de la trésorerie qu'effectue la direction reflète les estimations, les hypothèses et les jugements relatifs aux conditions de marché actuelles.

Tidewater Renewables

Le 30 septembre 2024, Tidewater Renewables affichait un fonds de roulement négatif de 3,0 M\$ (en excluant les actifs détenus en vue de la vente), une trésorerie et des équivalents de trésorerie nominaux ainsi que des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 3,1 M\$ et de 76,1 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement.

Comme il a été présenté dans les états financiers intermédiaires résumés de Tidewater Renewables pour le deuxième trimestre de 2024, les liquidités de Tidewater Renewables ne suffiraient pas à financer ses activités pour les 12 prochains mois si les ventes de Tidewater Renewables fléchissaient ou si la facilité de crédit de premier rang et la tranche B de la facilité arrivaient à échéance sans possibilité de prorogation ou de refinancement.

Au cours du premier semestre de 2024, Tidewater Renewables a conclu un contrat visant la vente à divers clients de crédits d'émission en vertu de la norme LCFS de la Colombie-Britannique, à un prix moyen d'environ 450 \$ par crédit d'émission. Tidewater Renewables comptait vendre à terme des crédits d'émission pour réduire son risque de liquidité et améliorer la situation de trésorerie de l'entreprise. Vers la fin du deuxième trimestre de 2024, toutefois, Tidewater Renewables n'avait pas été en mesure de conclure les contrats de vente à terme espérés pour les crédits d'émission en vertu de la norme LCFS de la Colombie-Britannique devant être générés au cours des troisième et quatrième trimestres de 2024. La direction explique cette incapacité à conclure des contrats à court terme visant la vente de crédits d'émission en vertu de la norme LCFS de la Colombie-Britannique par une importante augmentation du volume de diesel renouvelable subventionné des États-Unis transféré du marché américain des carburants renouvelables vers le marché de la Colombie-Britannique, où la valeur est plus élevée. L'importation au Canada de ce stock accru de diesel renouvelable des États-Unis a réduit la demande à l'égard des crédits d'émission. Cette situation s'explique par un chevauchement des politiques américaine et canadienne concernant les carburants à faible teneur en carbone, qui permettent aux producteurs de diesel renouvelable des États-Unis de bénéficier de subventions et de mesures incitatives au point de production, puis d'exporter leurs volumes vers le Canada et de générer de ce fait des crédits d'émission, au point de vente. Tidewater Renewables dépend largement des produits tirés de la vente de crédits d'émission.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De plus, les développements politiques survenus à l'extérieur du Canada et des États-Unis, y compris les changements dans les régimes politiques ou les partis au pouvoir, pourraient avoir une incidence importante sur le prix du pétrole et du gaz naturel. Il est difficile de déterminer clairement quelles mesures les administrations canadiennes ou américaines actuelles ou futures mettront en œuvre et, si elles sont mises en œuvre, comment ces mesures pourraient avoir une incidence sur le Canada et en particulier, sur le secteur de l'énergie renouvelable. Toute mesure prise par l'administration américaine actuelle ou future pourrait avoir une incidence négative sur l'économie canadienne et sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et l'évaluation des sociétés canadiennes du secteur de l'énergie, y compris de Tidewater Renewables. Un changement dans les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada pourrait avoir une incidence sur les orientations prises par ces gouvernements à l'égard de questions susceptibles d'avoir des conséquences sur le secteur de l'énergie, y compris sur l'équilibre entre le développement économique et la politique environnementale. La réduction, l'élimination ou l'expiration des subventions gouvernementales et des incitatifs économiques pourraient avoir un effet défavorable sur Tidewater Renewables.

Tandis que Tidewater Renewables a conclu la transaction avec Tidewater Midstream (note 3) et a modifié et mis à jour avec succès sa facilité de crédit de premier rang et sa facilité de crédit de second rang (notes 8 et 9), ce qui a immédiatement amélioré la situation d'endettement de Tidewater Renewables et réduit les charges d'intérêts ayant un effet sur la trésorerie, rien ne garantit que les prix du marché futurs des crédits d'émission en vertu de la norme LCFS de la Colombie-Britannique reviendront à leurs niveaux historiques. Si les prix des crédits d'émission en vertu de la norme LCFS de la Colombie-Britannique ne se redressent pas d'ici le deuxième trimestre de 2025, la rentabilité de Tidewater Renewables en subira d'importantes conséquences, ce qui nécessitera d'autres sources de financement et rien ne garantit que Tidewater Renewables disposera de ce financement. Tout refinancement pourrait également être assorti de taux d'intérêt plus élevés ou de modalités moins favorables, pourrait exiger le respect de clauses restrictives plus sévères, ou entraîner une dilution de l'avoir des actionnaires.

Tidewater Midstream

Au cours du troisième trimestre de 2024, la Société a connu une baisse des marges de raffinage, une augmentation de la production des raffineries en Amérique du Nord, des importations de diesel renouvelable en Colombie-Britannique par des concurrents qui profitent des incitatifs gouvernementaux américains et canadiens et un ralentissement de la demande en raison des pressions qu'exerce la récession au Canada. Ces conditions ont eu une incidence négative sur la rentabilité et les liquidités de la Société. De plus, l'importation de diesel renouvelable en Colombie-Britannique a également réduit la demande et le prix des crédits d'émission, ce qui a une incidence négative sur la Société. Ces conditions se sont poursuivies au quatrième trimestre de 2024, et l'expiration de l'accord d'enlèvement conclu avec Cenovus Energy Inc. devrait réduire davantage les marges précédemment obtenues par Tidewater Midstream.

Tidewater s'attend à court terme à ce que les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, les liquidités disponibles en vertu de ses facilités de crédit de premier rang, le produit de la vente de crédits d'émission en vertu de la norme LCFS de la Colombie-Britannique et d'autres sources de financement soient suffisants pour satisfaire à ses obligations et à ses engagements financiers et à ce qu'ils lui fournissent un financement suffisant aux fins des dépenses d'investissement prévues, mais, si les conditions susmentionnées se maintiennent, Tidewater pourrait subir des pressions sur ses liquidités et les clauses restrictives financières liées à sa facilité de crédit de premier rang en 2025.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Échéances contractuelles

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les échéances contractuelles liées aux passifs financiers de la Société au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023.

	30 septembre 2024		31 décembre 2023	
	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Créditeurs, charges à payer et provisions ¹	219,4 \$	– \$	342,2 \$	– \$
Contrats dérivés	35,3	10,7	31,0	21,3
Passif lié aux bons de souscription	–	0,5	3,2	–
Obligations locatives et autres ²	18,3	15,8	37,5	20,4
Dette bancaire ³	10,0	281,6	396,8	97,3
Dette de second rang ³	–	175,0	25,0	150,0
Débentures convertibles ³	–	100,0	75,0	–
Total des passifs financiers	283,0 \$	583,6 \$	910,7 \$	289,0 \$

1. Les montants au 31 décembre 2023 excluent les provisions de 18,5 M\$ qui ont été réglées au premier trimestre de 2024.

2. Les montants représentent les paiements en trésorerie non actualisés prévus liés aux contrats de location.

3. Les montants représentent uniquement le capital non actualisé et excluent les intérêts courus et les coûts de transaction.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que des variations des conditions du marché, notamment les prix des marchandises, les taux de change et les taux d'intérêt, aient une incidence sur les flux de trésorerie, le bénéfice ou la valeur des instruments financiers de la Société. Le programme de gestion du risque de marché de la Société a pour objectif de gérer et de contrôler le risque de marché auquel la Société est exposée en fonction de paramètres acceptables, tout en maximisant le taux de rendement de la Société.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la valeur de l'instrument financier ou les flux de trésorerie liés à l'instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché. La Société peut utiliser des swaps de taux d'intérêt différés pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux paiements d'intérêts exigibles en raison de sa dette bancaire.

Au 30 septembre 2024, la Société avait une dette bancaire à taux variable (note 8) totalisant 291,6 M\$. Une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la dette bancaire aurait une incidence après impôt d'environ 0,6 M\$ et 1,7 M\$ sur la perte nette pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement.

Risque de change

Le risque de change représente le risque que la valeur des flux de trésorerie futurs fluctue en raison des variations des taux de change. Le risque de change auquel la Société est exposée découle de certains soldes de son fonds de roulement libellés en dollars américains. Au 30 septembre 2024, les soldes du fonds de roulement nets et des contrats dérivés libellés en dollars américains étaient de 19,5 M\$. Une variation de 5 % des taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien aurait une incidence après impôt d'environ 1,0 M\$ sur la perte nette pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024.

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.

Notes annexes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque que la juste valeur d'un dérivé sur marchandises fluctue en raison des fluctuations des prix du marché. Dans le cours normal des activités, la Société achète et vend diverses marchandises et utilise des dérivés pour protéger ses produits et ses charges d'exploitation contre les fluctuations des prix. La Société est assujettie au risque sur marchandises par l'intermédiaire de ces actifs et passifs liés aux contrats dérivés. Une variation de 10 % des prix des marchandises sous-jacentes, relativement aux contrats dérivés de la Société, aurait une incidence après impôt de 5,0 M\$ sur la perte nette pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024.